

# **DELIBERATION N° 51/2023/CACL**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 24 MARS À 09H00 AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEIL ENTRE LA CACL ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DE GUYANE

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Nombre de Procurations : 11

Nombre de Conseillers Présents : 26

Date de la convocation : 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-quatre mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

<u>ETAIENT PRÉSENTS</u>: Monique AZER – Serge BAFAU – Dominique BERTONI – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Sandrine JACQUES – Elainne JEAN – Roland LOE-MIE – Phong LY – Yolande MILZINCK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Patricia VICTOR

PROCURATIONS (11): Gilles ADELSON donne procuration à Monique AZER — Ruth BIDIOU-CEPRIKA donne procuration à Louis-Mike CALUMEY — Pascal BRIQUET donne procuration à Xavier CLERVAUX — Anne-Michèle ROBINSON donne procuration à Daniel CASTOR — Eliodore TORVIC donne procuration à Corinne SIGER — Sandra TROCHIMARA donne procuration à Serge SMOCK — Teed GASPARD donne procuration à Elainne JEAN — Louis-Mike CALUMEY donne procuration à Patricia VICTOR — Christian FAUBERT donne procuration à Serge BAFAU — Hélène PAUL donne procuration à Thierry ELIBOX — Albanie CIPPE donne procuration à Seedna DELAR

<u>ETAIENT ABSENTS</u>: Jean-Philippe CHAMBRIER – Eugène EPAILLY – Nestor GOVINDIN Farah KHAN-GRISET – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Mickaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Marie-Laure PHINERA-HORTH – Axel RINO – Magali ROBO - Julner BELIZAIRE

# SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yahya DAOUDI

37 POUR	Monique AZER – Serge BAFAU – Dominique BERTONI – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX –Sandrine JACQUES – Elainne JEAN – Roland LOE-MIE – Phong LY – Yolande MILZINCK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK –
	Patricia VICTOR

	Gilles ADELSON – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Anne- Michèle ROBINSON – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Teed GASPARD – Louis-Mike CALUMEY – Christian FAUBERT – Hélène PAUL – Albanie CIPPE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L 441-1-5;

 ${\bf Vu}$  la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié :

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Habitat et Aménagement de l'espace communautaire » du 13 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 20 mars 2023 :

**Vu** le Rapport N° 51/2023/CACL portant sur l'approbation de la convention d'accompagnement et de conseil entre le CACL et le CAUE de Guyane.

**Considérant que** le CAUE de Guyane met à disposition sa connaissance du territoire guyanais en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ;

**Considérant que** le programme d'activité du CAUE, arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, prévoit la mise en place possible de conventions d'accompagnement avec des maîtres d'ouvrage public ;

**Considérant** la demande de la CACL pour l'accompagnement et le conseil du CAUE dans le cadre de la mise en œuvre des projets de planification urbaine et de développement du territoire de l'agglomération du centre littoral ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**<sup>ER</sup>

De prendre acte du Rapport N° 51/2023/CACL du Président portant sur l'approbation de la convention d'accompagnement et de conseil entre le CACL et le CAUE de Guyane.

#### **ARTICLE 2**

De valider en tant que de besoin tous les actes passés antérieurement à la présente délibération par le Président pour le compte et au nom de la CACL avec les partenaires de celles-ci.

#### **ARTICLE 3**

D'autoriser le Président à signer la convention d'accompagnement et de conseil entre la CACL et le CAUE de Guyane et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le vendredi 24 mars 2023

### POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK